

ANNEXE A.—*Suite.*—SPIRITUEUX.

No. 4.—TABLEAU COMPARATIF des spiritueux en entrepôt,

Spiritueux en entrepôt de l'année dernière.	Spiritueux mis en entrepôt.	Spiritueux remis en entrepôt.	Spiritueux mis en entrepôt d'autres divisions.	Totaux.	Années.
Gallons.	Gallons.	Gallons.	Gallons.	Gallons.	
1,621,801-90	4,044,321-03	8,531-34	3,044,000-28	8,718,654-55	1874.
1,095,842-75	4,300,212-14	1,710-43	2,941,621-24	8,339,386-56	1875.

1874.—Total des droits d'accise perçus sur les spiritueux à la sortie de la fabrique et de l'entrepôt.....\$3,498,389 71
 Montant total perçu sur les licences..... 4,375 00
3,503,364 71

DÉPARTEMENT DU REVENU DE L'INTÉRIEUR,
 OTTAWA, 31 juillet 1875.

pour les années expirées les 30 juin 1874 et 1875.

Droits perçus sur les spiritueux à 63 et 75 centins par gallon.		Spiritueux transportés à d'autres divisions.	Spiritueux exportés.	Spiritueux employés dans les fabriques en entrepôt, etc.	Spiritueux restant en entrepôt.	Totaux.
Gallons.	Droit. \$ cts.	Gallons.	Gallons.	Gallons.	Gallons.	Gallons.
4,090,388-91	2,594,319 43	3,044,000-28	206,207-81	*281,089-80	1,095,842-75	8,718,654-55
2,644,662-63	1,983,501 34	2,941,621-24	204,160-68	300,947-36	2,247,994-65	8,339,386-56

* 1,125-00 détruits par le feu.

1875.—Total des droits d'accise perçus sur les spiritueux à la sortie de la fabrique et de l'entrepôt.....\$2,972,971 47
 Montant total perçu sur les licences..... 4,250 00
2,977,221 47

A. BRUNEL,
 Commissaire.